

Séance Du 17 avril 1950

Le 17 au Mil neuf cent cinquante et le dix sept. avril à huit heures, le conseil Municipal de la ville de Montjean s'est réuni en session Extraordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean Grand, Maire

Étaient présents : M. M. Barthe, Furiot Barne, Binabent, Daudine, L'or Barthe, Dammec, Orliac, Pathe, Saubielle, Dufor, Cau, Gaille, Lamolle.

Étaient absents : M. M. Lagardelle, Saint-Paul, Saint-Blancat, Verdier, Sujan, Lacoste

Lecture est faite du Procès Verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

- 1° Lettre de M. Dasque
- 2° Fatail de l. abattur
- 3° Bains pour les promeneurs.
- 4° Enseignement Post-Scolaire
- 5° Marché aux Moutons
- 6° Garage Municipal
- 7° Demande des Vétérinaires
- 8° Lettre de Madame Feene
- 9° Prime exceptionnelle
- 10° Date de la fête locale
- 11° Droits de Place
- 12° Indemnité de logement des instituteurs non logés
- 13° Inspection des Viandes foraines
- 14° Taxe vicinale
- 15° Demandes d'assistance

Lettre de M. Dasque

Le Maire donne communication d'une lettre de M. Dasque, Secrétaire de Maire qui, en raison de son état de santé, se voit obligé de prendre sa retraite à dater du premier Mai 1950

En raison des services rendus par cet employé sous les diverses Municipalités qu'il a servi avec énergie et dévouement pendant treize ans (13 ans).

Considérant que M. Félix Dasque a été nommé

In.
a St Gaudens, le 24 Avril 1950
Le Sous-Prefet
signe: illesille

Portail de l'Abattir

Bancs sur les promenades

In et approuve
a St Gaudens, le 22-4-1950
Le Sous-Prefet
signe: illesille

Enseignement Post. Sup.
Daire

Marché aux Herbes

Secrétaire de 2^e classe, le premier janvier 1948 et que l'avancement d'un échelon peut lui être utile pour sa retraite.

Le Conseil Municipal décide de faire bénéficier M. Fe-
dit Dasque de l'avancement au chef au le moment Gene-
taire de première classe à dater du premier janvier 1950,
d'autre part, son traitement lui sera versé jusqu'au 1^{er} Mai
1950, date à laquelle il pourra faire valoir ses droits à
la retraite.

M. le Maire annonce au conseil
que l'architecte communal établit actuellement un projet d'
élargissement du portail d'entrée de l'abattir

Le Maire fait part au conseil mu-
nicipal de la nécessité qu'il y avait à installer des Bancs
modernes et confortables au Boulevard Bertrand de Samus et
de l'utilité qu'il y avait à ce que ce travail soit effec-
tué immédiatement, afin que les touristes et estivants puis-
sent en profiter dès le début de la belle saison.

Sur l'exposé de M. le Maire, le conseil Municipal
décide l'achat de vingt bancs (20) qui seront fournis par
la Maison Escou de Dar, aux prix de 3.750 fr le banc,
fournis en vert, sur dépôt gare de Dar.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le
chapitre VIII, article 4 (Promenades et Plantations) du
Budget Municipal 1950.

Le conseil Municipal note une
indemnité de logement pour les instituteurs titulaires
de l'enseignement post-scolaire agricole. Cette indemnité
de logement se monte à la somme de 11.295 francs par
l'année 1949-1950, elle est fixée par l'arrêté préfectoral
du 24 Février 1950

M. le Maire donne lecture de deux
pétitions de commerçants et habitants du quartier du Plan,
qui datent, l'une du 20 juillet 1949, l'autre du 23
juillet 1949

Ces pétitions avaient été motivées par la discussion
qui s'était engagée au conseil Municipal, lors de la
séance du 27 Février 1948, concernant le réajustement des
marchés. En effet le conseil Municipal avait reçu
à cette époque, une demande du comité consultatif des com-
merçants, l'informant de la nécessité pour l'avènement du com-
merce local de réajuster les marchés et en particulier d'
enlever le marché aux herbes du quartier du Plan si
il se trouve isolé pour l'installer autour de la halle

au Bétail (une commission composée de M. M. Brabant, Bathie Fuyot, avait été nommée à ce moment. La jur. établie ne rapport sur cette question, mais elle n'a jamais fonctionné. Il est finalement décidé que cette affaire devant être définitivement tranchée, M. Cam. Ecille, adjoint prendra la présidence d'une commission chargée de se mettre immédiatement au travail pour fournir prochainement ses conclusions, sont nommés membres de cette commission: M. M. Cam. Ecille Darnier, Cahac, Brabant et Bathie.

Garage Municipal

Le conseil décide d'entreprendre d'urgence les formalités nécessaires à la demande d'un emprunt pour la mise en exécution de ce projet.

Demande des Veterinaires

M. M. Belgauic et Lagailarde, Veterinaires demandent une augmentation des vacations qu'ils perçoivent pour l'inspection sanitaire des marchés, M. M. Cam. Ecille et Darnier sont chargés de voir les interesses pour leur faire préciser l'objet de leur demande

Lettre de M^e Feene

Madame Feene, propriétaire de l'Hotel du Parc a envoyé à M. le Maire une lettre de protestation contre l'état malsain de la rue du cap. des Prats qui sert de véritable dépôt. Le conseil demande à nouveau unanimement à M. le Maire de faire fermer l'entrée de cette rue absolument inutile, par un mur en ciment entre lequel devant être établi des n^o c. qui seront des plus utiles dans ce quartier deshaite

Prime exceptionnelle au Personnel communal

Le Maire fait part au conseil Municipal d'un telegramme de M. le Ministre de l'interieur l'informant de la possibilité d'attribuer une prime unique et exceptionnelle aux employés communaux suivant les modalités prévues au Journal Officiel au 28 janvier 1950. La dépense supplémentaire à la charge de la commune s'éleverait à la somme globale de 19.559. francs pour l'ensemble des employés

Nom des Employés	Profession	Salaires du mois d'octobre 1949	Allocations Familiales	Prime unique et exceptionnelle
Bathie Jeanne ^{Laenzi} épouse	Dactylo	12.375.-		375.-
Jorda Marcelle	employée	7.800.-		3.000.-
Maurteene Andrée	employée	12.480.-		270.-
Crozet Léopold	aj. chaux	12.458.-		292.-
Lange Jean-Marie	cantonnier	11.375.-	6.770.- (1.375 + 1.350)	2.725.-
Méme Léon	cantonnier	11.375.-		1.375.-
Fuyot Aimé	chauffeur	8.836.-		3.000.-

Nve Gachie Emise	J. de Service	10.333.-	2.412.-
Baraille Louis	Journaleir	10.400.-	2.350.-
Tenan Josi	Fontaineir	10.708.-	2.042.-
Vignolle J. Bpte	Garde Champ.	11.037.-	1.713.-

Un et Approuvé,
a Saint-Gaudens, le 13.5.1950
Le Sds. Prefet
signature: illisible

a l'unanimité le conseil Municipal decide de faire participer le personnel communal au Benefice de cette prime. Les credits seront prelevés sur les fonds libres de l'exercice 1950

Date de la Fête Locale

Le conseil decide de maintenir la date normale, c'est a dire le premier dimanche apres la Saint Jean. La fête locale aura donc lieu cette année le 25 juin 1950

Droits de Place

M. le Maire expose au conseil Municipal qu'en raison des circonstances economiques actuelles, le regisseur des droits de Place (M. Chauve Henri) eprouve les plus grandes difficultés pour constituer un cautionnement de 500.000 frs et fournir une certification de caution solvable qui en outre, l'immobilisation d'une somme de cette importance impose a M. Chauve une perte pecuniere elevee, qui enfin, le regisseur est propriétaire immobilier dans le departement des Hautes Pyrenees et solvable a ce titre pour une somme bien superieure a la garantie esigee de lui, pour ces raisons il entendrait de ramener de 500.000 frs a 200.000 frs le cautionnement de M. Chauve et de supprimer l'obligation de fournir une certification de caution de 500.000 frs.

Un et Approuvé: a Saint Gaudens, le 19 Mai 1950
Le Sds. Prefet
signature: illisible

M. le Maire indique que c'est en ce sens qu'un additif au contrat du 12 Janvier 1950 pourrait être établi les autres clauses du dit contrat demeurant inchangées.

Le conseil Municipal, au l'expose de son President, approuve sans reserves les indications qui precedent et autorise M. le Maire a apposer au contrat initial qui lie le Regisseur a la Ville de Martzeau les rectifications precedentes

Indemnité de Logement des instituteurs non logés

Sur la demande introduite par M.M. les instituteurs non logés, en vue de les faire bénéficier de l'augmentation de l'indemnité de logement qui peut leur être allouée.
Sur la loi du 12 septembre 1948.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 13 Novembre 1946 fixant les tarifs de ces indemnités en Haute Garonne.

Le Conseil Municipal reconnaissant en outre la légitimité de la présente demande, décide à l'unanimité des membres présents que satisfaction soit accordée aux demandeurs et que la présente augmentation prenne effet au premier Janvier 1949.

La dépense supplémentaire à la charge de la commune s'éleverait à la somme de 36.630 fr. pour l'ensemble des instituteurs non logés

année 1949		année 1950	
M. Sauné	2.970.-	M. Sauné	6.930.-
M. Brulé	5.712.50	M. Brulé	8.662.50
M. Dancausse	4.306.50	M. Dancausse	10.048.50
	10.989.-		25.641.- (36.630.f)

Vu le manque de fonds prévus au Budget Primitif de l'année 1950, chapitre XIII, article 1. 30.000 fr., les crédits seront prélevés sur les fonds libres de l'exercice 1950

M. Eau. Cecille demande au Conseil Municipal, la nécessité de faire organiser un Service d'inspection concernant la vente des viandes foraines, afin qu'elles soient vendues saines et propres à la consommation, de ce fait et propose de faire établir tous les lundis, jour de marché deux visites par les vétérinaires inspecteurs.

1° Pour les viandes foraines, 2° pour le détail enduit sur le marché; par lesquelles ils percevront 200 fr. par vacation.

Les crédits figurent au Budget Primitif de l'exercice 1950, chapitre IX, article 1 32.800. francs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne son avis favorable à cette proposition.

Le Président rappelle que la loi du 31 Mars 1903 donne au Conseil Municipal la possibilité de substituer aux journées de prestations qu'il est tenu de voter au faveur des chemins vicinaux une taxe vicinale représentée par des centimes additionnels en nombre suffisant pour produire une somme égale à la valeur des journées remplacées

Il demande à l'assemblée si dans le but de mieux répartir l'impôt des prestations entre tous les contribuables de la commune, elle entend user de cette faculté, en ce qui concerne le prochain exercice

Le Conseil, après l'exposé du Président

Vu et approuvé,
à St Gaudens, le 11-6-1950
Le Sous-Prefet
Signature: illisible

Surjection des Viandes Foraines

Vu et approuvé, à Saint Gaudens, le 15 Mai 1950
Le Sous-Prefet
Signature: illisible

Taxe Vicinale

Sur l'article 5 de la loi du 31 Mars. 1903.

Vote, pour l'exercice 1951, le remplacement de la presta-
tion par une taxe vicinale.

demandes d'Assistance

En clôturant la séance, l'assemblée se
reunit en comité secret, afin de proceder a l'examen de
demandes diverses (assistance medicale gratuite, assistance aux
Tuberculeux et assistance a la famille
assistance medicale gratuite. M. Fere Jules a du etre hospi-
talise d'urgence a l'hopital de Saint. Gaudens, demande
acceptee

M^{me}. Lagarde, nee Kunelot Marie (refugie) et M^{me} Baurie, nee
Amillhot veuve, personnes agees et malades, demandes
acceptees

M. Baurie Paul, vu son etat mental a du etre hospi-
talise d'urgence a l'hopital Psychiatrique de Sarremezan;
demande acceptee

M^{me}. Colle, nee Morandini a du etre hospitalisee d'urgence
a l'hopital de Saint. Gaudens, toutefois l'admission de
l'interesse a l'A.M.G., sous condition prise par la fa-
mille de contribuer dans la mesure de ses moyens au
montant des frais engages.

M. Peyro Francis demande pour son petit fils Ray-
mond; le renouvellement de son admission dans un
sanatorium, demande acceptee

M. Larrie Pierre se trouvant depuis longtemps au chô-
mage, ayant a sa charge ses petits enfants yhelmi de
Pere et Meie, demande de ce fait l'assistance a la
famille, qui lui permettra de subvenir aux besoins de
sa famille, demande acceptee

P. ordre du jour etant epuise, la séance est

Levee
10 heures
7 heures
L. Briachent
D. Baurie
D. Baurie
D. Baurie
D. Baurie